

A F F I C H E Z - M O I

Objectifs de la gestion des déchets

Réduction, valorisation et élimination des déchets produits, de manière propre et économique.

Pour atteindre ces buts une déchèterie est à disposition dans le complexe de la voirie staviacoise à la route de Lully.

Pour gérer cette déchèterie, une taxe forfaitaire est facturée en début d'année à chaque personne majeure. En 2012 à Estavayer-le-Lac, elle sera de CHF **50.00**.

Horaires

Été (du 15 mars au 14 octobre)

Mardi 09h00 à 11h30 et 15h30 à 19h00
Mercredi 13h00 à 16h00
Jeudi 15h30 à 19h00
Vendredi 15h30 à 19h00
Samedi 09h00 à 11h30 et 13h00 à 16h00

Dimanche, lundi et jours fériés : FERME

Hiver (du 15 octobre au 14 mars)

idem été, sauf **mardi, jeudi, vendredi**
fermeture à 18h00

(Entreprises : *Vendredi 09h30 à 10h30*)

Profitez des larges plages horaires et soyez futés, pour éviter les embouteillages, ne vous précipitez pas aux premières minutes d'ouverture !!

Contact

Pierre SCHWARZENTRUB
+41 26 664 80 80 ou +41 79 449 49 52
p.schwarzentrub@estavayer-le-lac.ch

Les Ordures non valorisables

Après avoir trié tous les déchets récupérables, il vous en restera une faible quantité à éliminer et à placer dans le sac officiel de la Commune.

Les sacs officiels se distinguent des autres par la présence de "La Rose". Ils peuvent être achetés dans tous les commerces de détail de notre Cité.

Tarifs

Le tarif 2012 des sacs officiels est le suivant :

17 litres : CHF **1,24** par sac
35 litres : CHF **2,20** par sac
60 litres : CHF **3,57** par sac
110 litres : CHF **5,78** par sac

Le Ramassage

a lieu toute l'année le **jeudi**.

Les sacs doivent être déposés sur le "chemin de la collecte" le matin, ou au plus tôt la veille à partir de 20 heures.

A Estavayer-le-Lac, du **15 mai** au **15 septembre** une collecte est aussi effectuée le **lundi**.

Les sacs peuvent également être déposés à la déchèterie.

Les Bennes

L'utilisation de bennes est proposée pour l'acheminement de grande quantité de déchets verts ou d'encombrants.

Le tarif est de CHF **65.00** par jour et par benne.

L'aide de la Voirie

Afin que chacun puisse participer activement au tri des déchets, les personnes qui se trouvent dans l'incapacité totale et manifeste de se rendre à la déchèterie peuvent recourir aux services de la voirie. Il leur suffit d'exposer leurs difficultés et un arrangement pourra certainement être trouvé.

Le Verre

Le verre trié permet la production de verre nouveau. Il peut aussi être réutilisé en tant que matériau d'isolation.

De plus la taxe d'élimination anticipée (TEA) est remboursée aux Communes sous réserve du tri par couleur et en fonction des volumes recyclés.

Vert ou brun ? Si vous n'êtes pas sûr, jetez la bouteille dans le compartiment du verre "vert".

Bouteilles de couleur rouge, bleue ou indéfinissable: jetez-les dans le compartiment du verre "vert".

Verre d'emballage comme les bocaux de confiture ou de cornichons, sont les bienvenus dans la "benne à verre".

Verres à boisson, vitres et miroirs doivent être jetés dans les "matériaux inertes".

Céramiques et porcelaines (tasses, assiettes, etc.) n'ont rien à faire dans le verre, car ensuite il faut le trier manuellement. A déposer dans les "matériaux inertes".

Il faut enlever les couvercles et les bouchons, par contre, vous n'avez pas besoin d'enlever les étiquettes en papier.

Il n'est pas obligatoire, mais souhaitable de rincer les verres et les bouteilles avant de les mettre à la benne. Ceci évite des odeurs de moisi ou de fermentation qui attirent les insectes.

Les Plastiques

Le Sagex (EPS) blancs et propres. Sauf les barquettes, emballages de protection, chips d'emballage,

Le PET Tous les emballages de boissons translucides en PET, si possible écrasés et vidés de leur air.

Tous les objets en plastiques d'un volume trop important pour entrer dans un sac à ordures (chaises de jardin, grandes bâches, gros jouets en plastique, harasses, bidons, etc.) vont aux "Encombrants"

Tous les plastiques d'emballage souples ou non (sacs, sachets, bouteilles de vinaigre, de shampoing, barquettes pour fleur, gobelets de yaourt, etc.) vont aux "Sacs officiels"

Le Papier & le Carton

La notion large de "vieux papier" englobe les journaux, les papiers de toutes sortes, les prospectus, le carton ainsi que le carton ondulé.

Pour des raisons économiques et écologiques, papier et carton doivent être séparés selon la liste affichée à la déchèterie.

Ils ne doivent pas être souillés d'une autre substance. Le papier doit simplement être ficelé en paquets. Pas de cabas, pas de sac, pas de boîte.

Ils sont réutilisés pour la fabrication de papiers ou cartons.

ATTENTION : pas de "cabas", ils contiennent de la colle mêlée aux fibres, qui ne permet pas leur recyclage. Ils sont à mettre au sac officiel.

Les Encombrants

Mobilier usagé
Bois imprégné ou contreplaqué
Cadres de fenêtres (sans verre)
Objets en matériaux composites.

De manière générale, tous objets non récupérables dans une autre catégorie et qui, par leur dimension ou leur forme, ne trouvent pas leur place dans un sac officiel.

ATTENTION : pas de ferraille, ni de verre !

Les Compostables, les Branches & les Souches

Toutes les matières compostables :

Du jardin : gazon, feuilles, fleurs ou plantes, branches, écorces, tailles de haies, restes de charbon de bois, etc.

Du ménage : fruits et légumes, épluchures, marcs de café ou de thé, coquilles d'œufs, cendres de cheminées, litières pour chats, etc.

En séparant les branches et les souches des autres déchets dans les 3 bennes à disposition.

Ces déchets sont utilisés dans la fabrication de compost ou de terreau.

ATTENTION : pas de déchets cuits !

L'Incinération en plein air

Afin d'éviter au maximum les nuisances pour les voisins, **l'incinération en plein air est interdite**. Toutefois, des autorisations spéciales peuvent être délivrées dans certains cas par le Conseil communal ou ses représentants.

Le Fer blanc & l'Aluminium

Boîtes de conserves métalliques
Feuilles d'aluminium
Boîtes de boissons
Tubes alu
Sprays
Barquettes en aluminium, etc.

Les objets doivent être rincés avant de les amener à la déchèterie. Ne les confondez pas avec des emballages plastifiés de couleur alu !!

L'étain et le fer qui se trouvent dans le fer blanc sont réutilisés et l'aluminium est fondu, d'où une économie d'énergie.

Les gros objets en aluminium, tels qu'échelles, escabeaux, étendages à linge, etc., sont à disposer dans la benne de "ferraille".

La Ferraille & les Vélos

Tous les objets métalliques tels que :
Treillis
Visserie
Jantes, etc.

Enlever les matières non-métalliques.

Le fer récupéré est fondu et réutilisé essentiellement pour la fabrication de fers à béton ou de jouets.

Un endroit fermé est réservé aux vélos en "bon état", qui sont récupérés par une association en faveur des sans-emploi.

Le Matériel électronique

Les instruments électriques ou électroniques de petite taille, tels que :

Sèche-cheveux
Ordinateurs
Radios
Aspirateurs
Magnétoscopes, etc.,

ainsi que leurs accessoires (cassettes vidéo, CD, DVD, etc.).

Un endroit spécial a été aménagé à cet effet.

Les composants électriques et électroniques, le cuivre, l'or, etc. sont récupérés et réutilisés.

Le toner, l'encre d'imprimante et les piles sont à déposer dans des fûts séparés situés à côté des "déchets spéciaux".

Le Matériel électrique

Les instruments électriques ou électroniques de grande taille, tels que :

Cuisinières
Lave-linge
Lave-vaisselle
Sèche-linge
Fours
Micro-ondes, etc.

Une benne spécifique leur est réservée.

Les composants électriques et électroniques, le cuivre, l'or, etc. sont récupérés et réutilisés.

Les Frigos & Congélateurs

Les réfrigérateurs
Les congélateurs.

Vidés de tout contenu.

On récupère :

Le gaz fréon
Les huiles du moteur
Les mousses contenant des CFC
Les parties métalliques.

Les Batteries & Piles

Les batteries avec acide.
Toutes les piles sèches, y compris les piles-boutons.

Ne jamais vider l'acide des batteries avant de les déposer à la déchèterie.

Les acides sont récupérés.
Les piles sont traitées par pyrolyse pour en extraire les métaux lourds (entre autres le mercure et le cadmium) qui peuvent être réutilisés.

Le Toner

Le toner et les encres des imprimantes et photocopieuses.

Ils sont traités par une maison spécialisée et l'argent provenant de cette campagne de recyclage est affecté au travail humanitaire, donc aux personnes défavorisées.

Les Néons & Ampoules économiques

Tous les tubes "néons" entiers ;
Les ampoules économiques de type "longue durée".

Il est primordial de ne pas les casser avant de les amener à la déchèterie.

On en extrait les embouts et traite le mercure qu'ils contiennent ;
On récupère et traite le gaz ;
On récupère le verre qui est de très bonne qualité.

Les ampoules "normales" vont au sac officiel.

Les Pneus

Les pneus usagés.

Dim. Max. : diamètre : 110 cm., largeur : 30 cm.

**Les pneus doivent être déjantés.
Pas de chambre à air.**

Les pneus sont une matière énergétique dans les fours de cimenterie.

Les Matériaux inertes

Les tuiles usagées
Le béton
Les verres de fenêtres
Les miroirs
Les tasses
La céramique
Les gravats, etc.

Dans la benne prévue à cet effet à la déchèterie.

Sans autre matière (pas de plastique, de métal, etc.).

Ils sont acheminés séparément dans des décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI).

Les Déchets spéciaux

Les restes de peinture, de solvants, de dilutifs et autres matières toxiques.

Apporter l'emballage d'origine et **s'annoncer au déchetier.**

Ils sont triés par catégorie et éliminés par incinération à haute température.

Les Couches-Culottes

Toutes les couches-culottes.

Elles sont collectées séparément pour ne pas défavoriser les familles avec enfants. Elles sont ensuite éliminées avec les ordures ménagères.

Des sacs spéciaux transparents sont vendus au prix coûtant à la déchèterie et ceux-ci peuvent être déposés dans le conteneur prévu à cet effet.

Les Huiles

Les huiles minérales :

les huiles de moteurs, etc.

Les huiles végétales :

les huiles de friteuses, etc.

Ne mélangez pas les deux catégories ou d'autres matières telles que carburants, solvants, etc.

Ces huiles sont essentiellement réutilisées comme matière énergétique dans les fours de cimenterie.

Les Capsules Nespresso

Ces capsules sont récupérées directement par le fabricant pour séparer l'aluminium qui est recyclable, et le marc de café qui est compostable.



Les citoyens ne respectant pas les règlements en vigueur sont passibles d'amendes.

Exemples :

Pour la plupart des déchets décrits sur ce document, il est préférable de favoriser leur retour aux revendeurs, qui la plupart du temps, sont tenus par la loi de recycler ces déchets (piles, médicaments, appareils électriques, ampoules, PET, etc.). En procédant de la sorte vous ferez baisser les coûts de la déchèterie.

Concernant la problématique des déchets verts, il est conseillé pour ceux qui possèdent un emplacement pour le faire de composter ces déchets. Des informations intéressantes à ce sujet peuvent être trouvées par Internet à l'adresse <http://www.dechets.ch/>

Si la publicité que vous recevez dans votre boîte aux lettres va directement à la poubelle, il serait sage de dire non à cette profusion de papier en apposant un autocollant refusant les imprimés publicitaires. Nous vous en fournissons volontiers un.

N.B. : Pour les amis du français :

"Déchetterie" ou "déchèterie" ?

Considérant que le suffixe utilisé dans ce genre de cas est *-erie*, forme élargie de *-ie*, et qu'il n'existe pas de suffixe *-terie*, l'Académie française a choisi la forme la plus simple et la plus conforme à l'esprit de la langue en orthographiant *déchèterie*. (Nos documents utilisant ce mot seront progressivement corrigés)

Les Textiles

Les vêtements ;
Les tissus propres.

Les introduire **dans un sac en plastique fermé** avant de les glisser dans le conteneur.

Certains organismes humanitaires gèrent des réseaux de collectes et des centres de tris pour les personnes défavorisées.

Les tissus et les habits doivent être propres.

Suivez la rose et devenez
la fleur du tri des déchets

